

Retraite

Rente de vieillesse ou versement sous forme de capital

Selon l'art. 28 chiffre 1 du règlement de prévoyance, les personnes assurées ont le droit de choisir entre une rente de vieillesse et un versement unique sous forme de capital.

Si vous choisissez le versement unique en capital, toutes vos prétentions envers la Fondation s'éteignent une fois le versement effectué (y compris les prestations aux survivants et les adaptations au renchérissement). Si vous êtes marié.e, vivez en concubinage ou en partenariat enregistré, votre partenaire doit donner son accord écrit.

Votre décision doit nous parvenir au moyen de la **déclaration ci-dessous au plus tard trois mois avant la date de retraite choisie.**

Déclaration

J'ai choisi la rente de vieillesse le versement unique sous forme de capital

CHF _____ en tant que versement en capital, le reste sous forme de rente

_____% en tant que versement en capital, le reste sous forme de rente

Nom, prénom

Adresse

Numéro AVS

Employeur

Sortie

Je désire sortir le (date)

Ma prise de retraite est

ordinaire
 anticipée

partielle
 différée

En cas de retraite ordinaire

Je confirme vouloir prendre une retraite ordinaire.

Lieu, date

Signature

En cas de retraite anticipée

Je confirme que ma retraite anticipée n'est pas due à des raisons de santé.

Lieu, date

Signature

En cas de retraite partielle (entre chaque étape, une année au moins doit s'être écoulée) Je confirme vouloir prendre une retraite partielle.

1^{re} étape le _____

3^e étape le _____

2^e étape le _____

Lieu, date

Signature

En cas de retraite différée

Les cotisations destinées à la prévoyance (= bonifications de vieillesse) peuvent être maintenues **si l'employeur y participe en versant au minimum la moitié**. L'intérêt est également crédité sur le compte de vieillesse. La poursuite de l'assurance risque, invalidité et décès n'est pas possible lors d'une retraite différée.

J'ai décidé de maintenir le paiement des bonifications de vieillesse oui

non

Mon employeur confirme participer aux bonifications de vieillesse en versant la moitié au minimum.

Lieu, date

Timbre de l'entreprise et signature

Lieu, date

Signature

Versement

Compte postal ou bancaire

IBAN

Succursale bancaire et numéro de clearing

Nom et adresse de la banque

En cas de rente

J'ai des enfants de moins de 25 ans

oui*

non

*si oui, veuillez joindre le livret de famille et, si l'enfant a plus de 18 ans, une attestation de formation.

État civil

- Je suis marié-e
- Je vis en concubinage depuis au moins cinq ans au moment de la retraite et/ou j'ai des enfants communs avec mon/ma partenaire
- Je vis en partenariat enregistré
- Je suis célibataire/non marié-e/veuf/veuve (veuillez joindre le certificat individuel d'état civil officiel)

Lieu, date

Signature

En cas de versement en capital

Lieu, date

Signature

**Partenaire
(authentification au verso)**